

Mais quelles que fussent les amertumes dont son âme se remplit pendant les heures de cette course insensée, elles ne purent l'empêcher de revenir d'elle-même à des impressions plus douces. Annonciade était sa femme bien-aimée ; son regard angélique, son irrésistible sourire, sa voix musicale, cet ensemble harmonieux que tout cœur aimant prête à l'épouse uniquement aimée, se levait comme un gracieux fantôme sur les pas d'Amédée. Ce charme, cette sensation plutôt chassait l'irritation, par degrés ramenait l'affection et le cœur d'Amédée de l'éveil fatal du désespoir.

Des semaines passèrent et bien des scènes analogues à celle que nous venons de raconter eurent lieu. Les forces morales déclinaient chez tous les deux. L'ignorance d'un malheur soupçonné est plus difficile à supporter que le malheur même, ennemi qu'on voit face à face, qu'on combat et qu'on brise ou par lequel on est brisé ; mais l'inconnu entraîne avec lui de poignantes angoisses qui rongent lentement le cœur.

Annonciade se sentit peu à peu abandonnée, son mari prenait l'habitude de vivre dehors ; elle en conclut à la vérité de ses soupçons et ne fit que sceller davantage son cœur malheureusement et tristement fermé. Amédée multiplia ses promenades solitaires, fuyant les autres et se fuyant lui-même pour retrouver au bord du lac la folle et enivrante image du bonheur perdu et la tentation tous les jours plus forte du repos dans la mort.

(La suite au prochain numéro.)

LE CONDAMNÉ À MORT

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

En voici un exemple de plus.

Tous les Parisiens, ceux qui rentrent à Paris en cette saison, connaissent ce long chapelet de villes charmantes qui va de Marseille à Gênes. On arrive en ces mignonnes cités en quittant les plages du Nord ; on en part dans les premiers jours de mai, juste en ce moment ; c'est-à-dire quand elles vont devenir de vrais bouquets, quand toute leur campagne n'est plus qu'un jardin, quand les roses et les orangers fleurissent.

Entre toutes ces résidences, il en est une particulièrement aimée ; mais celle-là est plus qu'une cité, c'est un royaume, un tout petit royaume, il est vrai, un grand duché de Gérolstein.

Perché sur un rocher fleuri, qui porte sur son dos un paquet de maisons blanches et son palais princier, le minuscule Etat de Monaco obéit à un souverain plus indépendant que le roi Makoko, plus autoritaire que S. M. Guillaume de Prusse, plus cérémonieux que feu Louis XIV de France.

Sans peur des invasions et des révolutions, il règne en paix, avec étiquette, sur son heureux petit peuple, au milieu des cérémonies d'une cour où l'on fait encore la révérence.

Il a son général et ses quatre-vingts soldats, son introducteur des ambassadeurs, comme M. Grévy, et toute la série des fonctionnaires à titres magnifiques qu'on doit toujours rencontrer autour des souverains absolus et convaincus de leur majesté.

Ce monarque pourtant n'est point sanguinaire ni vindicatif ; et quand il bannit, car il bannit, la mesure est appliquée avec des ménagements infinis.

En faut-il donner des preuves ?

Un joueur obstiné, dans un jour de déveine, insulta le souverain. Il fut expulsé par décret.

Pendant un mois il rôda autour du Paradis défendu, craignant le glaive de l'archange, sous la forme du sabre d'un gendarme. Un jour enfin il s'enhardit, franchit la frontière, gagne en trente secondes le cœur du pays, pénètre dans le Casino. Mais soudain un fonctionnaire l'arrête :

— N'êtes-vous pas banni, monsieur ?

— Oui, monsieur, mais je repars par le premier train.

— Oh ! en ce cas, fort bien, monsieur, vous pouvez entrer.

Et chaque semaine il revient ; et chaque fois le même fonctionnaire lui pose la même question à laquelle il répond de la même façon.

La justice peut-elle être plus douce ?

Mais, une des années dernières, un cas fort grave et tout nouveau se produisit dans le royaume.

Un assassinat eut lieu.

Un homme, un monégasque, pas un de ces étrangers errants qu'on rencontre par légions sur ces côtes, un mari, dans un moment de colère, tua sa femme.

Oh ! il la tua sans raison, sans prétexte acceptable. L'émotion fut unanime dans toute la principauté.

La Cour suprême se réunit pour juger ce cas exceptionnel (jamais un assassinat n'avait eu lieu), et le misérable fut condamné à mort à l'unanimité.

Le souverain indigné ratifia l'arrêt.

Il ne restait plus qu'à exécuter le criminel. Alors une difficulté surgit. Le pays ne possédait ni bourreau ni guillotine.

Que faire ? Sur l'avis du ministre des affaires étrangères, le prince entama des négociations avec le gouvernement français pour obtenir le prêt d'un coupeur de têtes avec son appareil.

De longues délibérations eurent lieu au ministère à Paris. On répondit enfin en envoyant la note des frais pour déplacement des bois et du praticien. Le tout montant à seize mille francs.

Sa Majesté Monégasque songea que l'opération lui coûterait bien cher ; l'assassin ne valait certes pas ce prix. Seize mille francs pour le cou d'un drôle ! Ah ! mais non.

On adressa alors la même demande au gouvernement italien. Un roi, un frère ne se montrerait pas sans doute si exigeant qu'une République.

Le gouvernement italien envoya un mémoire qui montait à douze mille francs.

Douze mille francs ! Il faudrait prélever un impôt nouveau, un impôt de deux francs par tête d'habitant. Cela suffirait pour amener des troubles inconnus dans l'Etat.

On songea à faire décapiter le gueux par un simple soldat. Mais le général, consulté, répondit en hésitant que ses hommes n'avaient peut-être pas une pratique suffisante de l'arme blanche pour s'acquitter d'une tâche demandant une grande expérience dans le maniement du sabre.

Alors le prince convoqua de nouveau la Cour suprême et lui soumit ce cas embarrassant.

On délibéra longtemps, sans découvrir aucun moyen pratique. Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle ; et la mesure fut adoptée.

Mais on ne possédait pas de prison. Il fallut en installer une, et un geôlier fut nommé, qui prit livraison du prisonnier.

Pendant six mois tout alla bien. Le captif dormait tout le jour sur une paille dans son réduit, et le gardien en faisait autant sur une chaise devant la porte en regardant passer les voyageurs.

Mais le prince est économe, c'est là son moindre défaut, et il se fait rendre compte des plus petites dépenses accomplies dans son Etat (la liste n'en est pas longue). On lui remit donc la note des frais relatifs à la création de cette fonction nouvelle, à l'entretien de la prison, du prisonnier et du veilleur. Le traitement de ce dernier grevait lourdement le budget du souverain.

Il fit d'abord la grimace ; mais quand il songea que cela pouvait durer toujours (le condamné était jeune), il prévint son ministre de la justice d'avoir à prendre des mesures pour supprimer cette dépense.

Le ministre consulta le président du tribunal, et tous deux convinrent qu'on supprimerait la charge de geôlier. Le prisonnier, invité à se garder tout seul, ne pourrait manquer de s'évader, ce qui résoudrait la question à la satisfaction de tous.

Le geôlier fut donc rendu à sa famille, et un aide de cuisine du palais resta chargé simplement de porter, matin et soir, la nourriture du coupable. Mais celui-ci ne fit aucune tentative pour reconquérir sa liberté.

Or, un jour, comme on avait négligé de lui fournir ses aliments, on le vit arriver tranquillement pour les réclamer ; et il prit dès lors l'habitude, afin d'éviter une course au cuisinier, de venir aux heures des repas manger avec les gens de service, dont il devint l'ami.

Après le déjeuner, il allait faire un tour, jusqu'à Monte-Carlo. Il entrait parfois au Casino risquer cinq francs sur le tapis vert. Quand il avait gagné, il s'offrait un bon diner dans un hôtel en renom, puis il rentrait dans sa prison dont il fermait avec soin la porte, au dedans.

Il ne découcha pas une seule fois.

La situation devenait difficile, non pour le condamné, mais pour les juges.

La Cour se réunit de nouveau, et il fut décidé qu'on inviterait le criminel à sortir des Etats de Monaco.

Lorsqu'on lui signifia cet arrêt, il répondit simplement :

— Je vous trouve plaisants. Eh bien, qu'est-ce que je deviendrai, moi ? Je n'ai pas de moyens d'existence. Je n'ai plus de famille. Que voulez-vous que je fasse. J'étais condamné à mort. Vous ne m'avez pas exécuté. Je n'ai rien dit. Je fus ensuite condamné à la prison perpétuelle et remis aux mains d'un geôlier. Vous m'avez enlevé mon gardien. Je n'ai rien dit encore.

— Aujourd'hui vous voulez me chasser du pays. Ah ! mais non. Je suis prisonnier, votre prisonnier, jugé et condamné par vous. J'accomplis ma peine fidèlement. Je reste ici.

La Cour suprême fut atterrée. Le prince eut une colère terrible et ordonna de prendre des mesures.

On se remit à délibérer.

Alors il fut décidé qu'on offrirait au coupable une pension de six cents francs pour aller vivre à l'étranger.

Il accepta.

Il a loué un petit enclos à cinq minutes de l'Etat de son ancien souverain, et il vit heureux sur sa terre, cultivant quelques légumes et méprisant les potentats.

Mais la cour de Monaco, instruite un peu tard par cet exemple, s'est décidée à traiter avec le gouvernement français ; maintenant elle lui livre ses condamnés qu'il met à l'ombre, moyennant une pension modique.

On peut voir, aux archives judiciaires de la Principauté, l'arrêt surprenant qui règle la pension du drôle en l'obligeant à sortir du territoire monégasque.

ORIGINAL

Nous recevons un prospectus auquel nous devons une mention particulière, car c'est presque une révolution dont il cherche à donner le signal.

Le prospectus est signé : M..., artiste régénérateur de la profession capillaire.

Il débute en ces termes :

« L'art de la perruque est un art qui se meurt. Je pourrais même dire que c'est un art qui est mort. Il est temps de le ressusciter. C'est ce que j'entreprends, avec ce cri de ralliement : Guerre à la calvitie !

« Mais non pas guerre d'embuscades et de fraudes, comme celle que font les débitants d'eaux soi-disant régénératrices, qui abusent de la crédulité publique. Loyalement je viens dire à mon siècle : — On ne fait pas repousser les cheveux perdus. On les remplace par des cheveux d'emprunt.

« Ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient (et c'est pour quoi je leur pardonne), ceux qui ont délaissé la perruque chère à nos pères. Ils ne savaient pas qu'à montrer leur crâne dénudé, ils s'exposaient à d'innombrables maladies qui grossissent tous les ans les chiffres de la statistique mortuaire. Mais chacun est libre d'estimer sa vie à bas prix. On n'est pas libre, en revanche, d'infliger aux autres le spectacle de laideurs attristantes.

« Regardez du haut d'une loge l'orchestre d'un théâtre, de l'Opéra, par exemple, un soir de gala. Est-il rien de plus désolant et de plus lugubre que cette longue suite de têtes pelées que nous plaçons sous les yeux des femmes parées et élégantes ? C'est un oubli de toutes les convenances, nous n'hésitons pas à le dire. Oubli inexcusable, quand on a le remède sous la main.

« Ce remède, c'est la perruque sur tulle invisible qu'on dirait tissé par Arachné elle-même. Ayons donc le courage de réagir contre les habitudes d'abandon et d'incurie. Il suffit que quelques raffinés disent : « Que la perruque soit ! » et la perruque sera, comme aux beaux jours de notre histoire.

Inutile de pousser plus loin la citation.

A-t-il complètement tort le prospectus ?

Comme il le dit, en homme qui a des connaissances historiques, montrer un crâne nu aurait passé jadis pour une incongruité.

Un célèbre académicien du commencement de ce siècle se penchait, à son lit de mort, vers l'ami qui le soignait et lui disait :

— Quand tout sera fini, tu me remettras ma perruque, car il viendra peut-être des dames pour me faire une dernière visite.

Celui-là était un cérémonieux.

Peu à peu l'habitude s'est faite de ne plus chercher à réparer l'irréparable outrage. Est-on bien sûr d'y avoir gagné quelque chose ? Une économie tout au plus.

Mais on ne remonte pas certains courants, et je crois bien que notre régénérateur en sera pour ses frais de réclame.

Ce que c'est pourtant que la convention ! Une femme chauve, qui ne déguiserait pas son déboisement, ferait l'effet d'un monstre. Et nous autres despotes, nous nous arrogeons le droit d'infliger au sexe faible la vue de nos dévastations.

Ah ! les émancipatrices ont raison décidément. Il est temps qu'elles secouent notre joug. Nous sommes de trop humiliants autocrates !

UNION DES FEMMES DE FRANCE

Secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre. — Secours aux victimes de désastres publics.

Une belle chose appelée d'un beau nom que cette œuvre, placée sous le patronage deux fois cher de la femme et de la patrie.

Nous ne sommes bornées à dire que cette société, qui a été reconnue d'utilité publique par un décret en date du 6 août 1882, vient d'obtenir pour sa boîte de secours deux médailles d'argent, l'une à l'exposition de Bordeaux, l'autre à celle de Niort, et nous rappelons qu'elle a ouvert dans neuf arrondissements de Paris des cours du soir médicaux, publics et gratuits, destinés à former de bonnes infirmières.

Mentionnons aussi en passant les secours importants qu'elle a envoyés aux inondés du département de la Seine, à ceux d'Alsace-Lorraine, de Perregaux, aux réfugiés d'Egypte à Marseille et en Tunisie, dans les hôpitaux du Tiarret, Méchéria, Gélyville, Sidi-bel-Abbès.

Les anciens Canadiens connaissent l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de Mc GALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.